FORUM LEGAL&RH

CONFÉRENCES D'ACTUALITÉ

www.forum-legal-rh.fr

DURÉE DU TRAVAIL

Les nouveaux outils à disposition des entreprises

Hôtel Mandarin Oriental
251 rue Saint-Honoré
75001 Paris

Mardi 4 février 2020

8h30-11h00

OBJECTIFS :

- Intégrer les dernières évolutions jurisprudentielles en matière de durée du travail
- Maîtriser les différents outils permettant d'adapter la durée du travail
- Identifier les obligations de l'employeur concernant le décompte du temps du travail
- Sécuriser ses pratiques

Le droit de la durée du travail a fait l'objet d'évolutions majeures ces dernières années. Les réformes successives ont simplifié l'arsenal législatif et ouvert la voie à la flexibilisation du temps de travail.
Les ordonnances Macron ont ainsi permis de nombreux aménagements par la voie de la négociation collective et laissé une grande marge de manœuvre aux entreprises.
Au fil des réformes, le législateur a par ailleurs introduit différents outils permettant d'adapter la durée du travail aux contraintes de l'entreprise et de répondre aux attentes de ses collaborateurs.
Malgré une grande liberté offerte aux entreprises, les règles restent complexes et, si elles ne sont pas parfaitement maitrisées, elles peuvent engendrer des contentieux importants. Une grande vigilance s'impose donc.
Forum Legal & RH vous propose de faire un point opérationnel sur les outils à disposition des entreprises pour organiser le temps de travail et sur les méthodes pour sécuriser ses pratiques.

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Marie-Laurence BOULANGER
Avocat associé, Fromont Briens

Yannick PAGNERRE
Professeur agrégé, Université d'Evry

Olivier RUTHARDT
Directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales, Groupe Matmut

La matinée sera animée par **Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE**, responsable du Service Ressources et Développement, Barthélémy Avocats

FORUM LEGAL&RH

DURÉE DU TRAVAIL

www.forum-legal-rh.fr

Programme

8h15 Accueil des participants
Petit-déjeuner

8h30 Début de la conférence

LE RENFORCEMENT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LA DURÉE DU TRAVAIL

- Quels sont les apports des ordonnances Macron ?
  La primauté des accords d'entreprise sur les accords de branche : jusqu'où peut-on aller dans la flexibilité du temps de travail ?
- Les modalités de conclusion et de validité des accords d'entreprise
- Evolution des attentes des salariés et du dialogue social en entreprise : premier retour d'expérience

L'ADAPTATION DES RÈGLES DE LA DURÉE DU TRAVAIL AUX BESOINS DE L'ENTREPRISE : COMMENT PROCÉDER EN PRATIQUE ?

- Horaires flexibles, JRTT, forfait jours, annualisation du temps de travail, fixation du contingent d'heures supplémentaires : quels sont les outils à disposition des entreprises pour adapter la durée du travail ?
- Mesurer les opportunités de l'aménagement du temps de travail
- Retour sur l'articulation de l'accord d'entreprise avec le contrat de travail
- L'accord de performance collective : quelles possibilités offre-t-il en matière de durée du travail ? Quel contenu, quelle mise en œuvre ?

LES MODALITÉS DE SÉCURISATION DU FORFAIT JOURS

- Retour sur les grands principes posés par la Cour de cassation en matière de forfait jours
- Quelles dispositions prendre par rapport aux accords de branche et d'entreprise existants pour éviter les risques de nullité des conventions de forfait ?
- Gérer les situations particulières (temps partiel, absence, dépassement…)

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR CONCERNANT LE DÉCOMPTE DU TEMPS DE TRAVAIL

- Les dernières précisions jurisprudentielles concernant les obligations de l'employeur en matière de décompte du temps de travail ?
- Comment mesurer et réguler la charge de travail ? Quels sont les outils disponibles, les indicateurs à prendre en compte, les précautions à prendre et les erreurs à éviter ?
- Quels sont les contentieux possibles ?
- Quelles sont les sanctions encourues par l'entreprise en cas de dépassement de la durée du travail ?

Débat avec la salle

11h00 Fin de la conférence

PUBLICS CONCERNÉS

- Directeurs et responsables RH
- Responsables des relations sociales
- Directeurs et responsables juridiques
- Juristes d'entreprise
- Avocats

FORUM LEGAL&RH

DURÉE DU TRAVAIL

www.forum-legal-rh.fr

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :
Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye
Par E-mail : contact@forumlrh.fr **Tél :** 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

☐ Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

DURÉE DU TRAVAIL
Les nouveaux outils à disposition des entreprises

Mardi 4 février 2020 - Hôtel Mandarin Oriental, Paris

Tarif : 300 € HT soit 360 € TTC (Tarif groupe : nous contacter)

Règlement par ☐ chèque à l'ordre de **FORUM LEGAL & RH**
☐ virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84
BIC : CMCIFRPP

> PARTICIPANT : ☐ Mme ☐ M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

E-Mail : .....

> INSCRIPTION GÉRÉE PAR : ☐ Mme ☐ M.

Nom : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Tél : .....

E-Mail : .....

> ÉTABLISSEMENT À FACTURER (à compléter si différent) :

Raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél : .....

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.

DATADOCKÉ

La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnait avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires

FORUM LEGAL & RH - SAS au capital de 5000 euros - 824 549 133 RCS Versailles - TVA FR 68 824549133